CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du	mercredi 14 mars 2007
Présidence de	Monsieur Marc ZOLLIKER, Président
Concerne :	PETITION « NON A LA PROUSUITE DE L'ASPHYXIE ET DE LA DEFIGURATION DU CENTRE DE PULLY »

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu la pétition adressée au Conseil communal le 1er novembre 2006,
- entendu le rapport de la commission désignée à cet effet,

décide

de transmettre ladite pétition à la Municipalité, pour prise en considération lors de la présentation du préavis y relatif, en invitant cette dernière à fournir une réponse détaillée aux préoccupations mises en évidences par les pétitionnaires.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Marc ZOLLIKER

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 15 mars 2007